



COMMUNIQUE DE PRESSE

Berne, le 23 septembre 2012

Le peuple rejette la protection uniforme contre le tabagisme passif

La Commission fédérale pour la prévention du tabagisme (CFPT) regrette le rejet de l'initiative populaire fédérale "Protection contre le tabagisme passif".

Le peuple s'est prononcé contre une réglementation uniforme et complète sur la protection contre le tabagisme passif, telle qu'elle est aujourd'hui en vigueur dans huit cantons. Le tabagisme passif est cause de maladies des voies respiratoires, d'affections pulmonaires et cardiovasculaires, et peut conduire au cancer du poumon, à l'infarctus du myocarde ou à des maladies pulmonaires chroniques.

La CFPT voit dans ce rejet une confirmation de la réglementation en vigueur actuellement : une loi fédérale qui donne aux cantons la possibilité d'édicter des prescriptions plus contraignantes sur la protection de la population contre le tabagisme passif. Quinze cantons en ont aujourd'hui usage de cette possibilité.

Commission fédérale pour la prévention du tabagisme

M. Bruno Meili, président

Tél. mobile : 079 441 85 15